

● (2030)

Le programme aura une large portée. Il s'appliquera non seulement aux ministres, aux membres du Parlement, au corps judiciaire et à la Fonction publique, mais aussi aux Forces canadiennes, à la Gendarmerie royale du Canada et aux sociétés de la Couronne. Il visera plus de 500,000 employés fédéraux. Cependant, seuls les ministres, les députés et les sénateurs feront face à une baisse effective de traitement.

Les détails du programme de restriction des rémunérations dans le secteur public seront annoncés prochainement par le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), qui veillera à son application.

Outre qu'il montrera l'exemple pour notre effort collectif de ralentissement de l'inflation, le programme de restriction des rémunérations diminuera les dépenses fédérales d'environ \$250 millions cette année et de \$550 millions l'an prochain par rapport à notre plan financier. Cela dégagera des ressources financières pour les domaines prioritaires d'aide directe aux autres Canadiens.

J'aimerais souligner qu'aux yeux du gouvernement, les employés du secteur public fédéral ne sont pas plus responsables de l'inflation qu'un autre groupe de la société. Ils se sont efforcés eux aussi de rattraper la hausse des prix, mais leur revenu n'a pas augmenté davantage—et il a souvent augmenté plutôt moins—que celui des employés des autres secteurs. Il ne s'agit pas d'un programme punitif. Si les autres secteurs suivent notre exemple, les employés fédéraux s'en tireront aussi bien que les autres. Le gouvernement estime raisonnable d'imposer des restrictions limitées de rémunération dans le secteur public fédéral, à un moment où les autres supportent un lourd fardeau dû au chômage, aux réductions de salaires et aux pertes financières.

Une restriction des rémunérations est également nécessaire dans le secteur public provincial et local. Plusieurs provinces ont déjà annoncé des mesures qui limitent les hausses de traitement de certaines catégories d'employés relevant de leur compétence. Le premier ministre (M. Trudeau) rencontrera les premiers ministres provinciaux, mercredi, pour presser toutes les provinces d'adopter des mesures analogues.

[Français]

#### LIMITATION DE L'INDEXATION DES PROGRAMMES PUBLICS

Les mesures que je vais annoncer maintenant n'ont été prises qu'après l'examen le plus approfondi. Le gouvernement tient profondément à soulager des effets de l'inflation ceux qui sont les moins capables de se protéger eux-mêmes. Cependant, il invite tous les Canadiens à participer à un effort résolu de réduction de l'inflation. Il fait appel à tous pour limiter leurs revendications de revenu à un niveau nettement inférieur au taux actuel d'inflation. Il serait incompatible avec la volonté du gouvernement de voir les revendications de revenu réduites à 6 p. 100 et à 5 p. 100 de ne pas demander aux contribuables et aux bénéficiaires de certains paiements de transfert de ne pas supporter une partie du fardeau.

En ce qui concerne le régime fiscal, le facteur d'indexation applicable aux exemptions personnelles et aux tranches d'imposition sera limité à 6 p. 100 pour l'année 1983 et à 5 p. 100 pour l'année d'imposition 1984.

#### Le budget—M. MacEachen

[Traduction]

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983, l'indexation des pensions versées aux anciens membres du Parlement et fonctionnaires sera limitée à 6 pour cent. Le facteur d'indexation passera à 5 pour cent le 1<sup>er</sup> janvier 1984.

A compter des mêmes dates, le facteur d'indexation applicable aux allocations familiales et à la sécurité de la vieillesse sera également limité à 6 et 5 pour cent. Pour que la limitation du facteur d'indexation ne touche pas les familles à revenu modeste, le crédit d'impôt pour enfants sera augmenté de \$50 pour l'année d'imposition 1982 et restera entièrement indexé. Cette hausse portera le crédit de \$293 à \$343 par enfant.

Les pensionnés les moins bien nantis doivent également être entièrement protégés contre le plafonnement du facteur d'indexation. Le supplément de revenu garanti versé aux personnes âgées à revenu modeste restera entièrement indexé. De plus, chaque bénéficiaire du SRG recevra un supplément compensant intégralement la limitation de l'indexation des paiements de sécurité de la vieillesse.

Les pensions des anciens combattants demeureront entièrement indexées.

#### PRIX ADMINISTRÉS

Le gouvernement fédéral, en demandant aux fonctionnaires, aux contribuables et à de nombreux bénéficiaires de paiements de transfert de renoncer temporairement à une certaine protection contre l'inflation, est obligé de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les prix établis dans son domaine de compétence soient restreints de la même façon.

Je demande donc aux organismes fédéraux qui réglementent les prix de biens et de services essentiels comme les transports publics, les communications publiques et les denrées alimentaires, de souscrire aux objectifs établis ce soir et de ne s'en écarter que dans des circonstances exceptionnelles.

Le gouvernement surveillera les décisions de prix des organismes réglementaires relevant de sa compétence et prendra les mesures voulues lorsque des hausses exceptionnelles ne pourront être justifiées.

Le gouvernement demandera également aux provinces d'adopter des mesures analogues dans les domaines réglementaires de leur ressort.

Par ces mesures relatives aux rémunérations, à l'indexation et aux prix administrés, le gouvernement montre la voie à suivre dans un effort national de deux ans visant à juguler l'inflation. Ce sont des mesures exceptionnelles exigées par des circonstances exceptionnelles.

#### MESURES VISANT À RAFFERMIR L'INVESTISSEMENT ET LA CONFIANCE

Je passe maintenant au deuxième volet du plan d'action du gouvernement, qui consiste à raffermir l'investissement et la confiance. Sous l'influence combinée des capacités inutilisées, de la chute des bénéfices, de la hausse des frais d'intérêt et de l'alourdissement de la dette, les entreprises sont réticentes à investir. Les consommateurs hésitent également à s'engager dans de grosses dépenses, notamment en matière de logement. Le gouvernement prend donc des mesures afin d'atténuer les incertitudes et de renforcer la confiance.